

ÉDITION CONTRE LA DÉTENTION

CONTRE L'ABOLITION

DU DROIT D'ASILE PAGES 4-6

ÉLÉMENTS RÉVOLUTIONNAIRES

LOCALES ET INTER. PAGES 7-11

2025

DÉTENTION PÉNALE ET ADMIN.

À GENÈVE PAGES 12-15

LE TOURNOI DE FOOT

NO PRISON NO BORDERS NO PRISON NO BORDERS NO PRISON



Gratuit, samedi 28 juin 2025 6^e année – Genève

@tournoiantira



Pacte migratoire européen : Quand l'Europe se barricade

Filtrage, procédures expéditives et expulsions facilitées

Avec son règlement sur le filtrage, le pacte instaure à l'entrée du territoire européen une procédure de tri pour toute personne étrangère tentant de franchir irrégulièrement sa frontière. Des contrôles obligatoires d'identité, de sécurité et de santé détermineront la procédure applicable et le droit d'entrée sur le territoire des États membres. Pour cela, la banque de données Eurodac, déjà utilisée aujourd'hui, contiendra, en plus des données biométriques des personnes interceptées, des photos et des informations sur leur identité, leur parcours et sur les éventuelles décisions déjà rendues à leur rencontre.

C'est sur la base de ces indications, et non sur l'exposé des motifs d'asile, qu'il sera décidé quel type de procédure les personnes en fuite suivront ou si leur demande est rejetée. Avec pour principal critère de tri le pays de provenance : une procédure accélérée concernera ainsi les personnes provenant d'un État avec un taux d'acceptation de demandes de protection inférieur ou égal à 20%. Les personnes considérées comme une menace pour la sécurité, celles qui sont suspectées de tromperie sur leur identité ou encore qui pourraient être transférées vers un pays tiers dit « sûr », passeront aussi par cette procédure aux frontières. Comme le filtrage, cette dernière se déroulera dans des camps fermés, pour une durée maximale de 12 semaines, et dans une « fiction de non-entrée », c'est-à-dire que les personnes en fuite seront considérées comme n'étant pas encore entrées sur le territoire européen. En cas de décision négative après une

Au printemps 2024, l'Union européenne apportait la touche finale au Pacte européen sur la migration et l'asile¹. Cette réforme du Régime d'asile européen commun (RAEC) est constituée d'un ensemble de règlements qui ont pour objectif une accélération et une facilitation des renvois. En tant que membre associé de Schengen et Dublin, la Suisse est directement concernée par plusieurs modifications. Elle doit en effet reprendre toutes les réglementations impliquant un développement de l'acquis : sur le filtrage, Eurodac et tout ce qui concerne le système Dublin².

Le pacte constitue une attaque frontale au droit d'asile et aux droits fondamentaux des personnes en exils. Il doit être mis en œuvre par la Suisse d'ici l'été 2026 – s'il n'est pas rejeté par le Parlement ou par référendum. La lutte s'organise avec la Coalition #NoRAEC.

procédure accélérée, les personnes pourront encore être détenues 12 semaines en vue de leur renvoi.

À cela s'ajoute un quatrième texte qui prévoit des dérogations drastiques en cas d'« arrivées massives », en cas de « force majeure », comme la pandémie COVID19-, ou en cas de « d'instrumentalisation », lorsque la migration est utilisée pour faire pression sur les frontières extérieures de l'UE.

Le système Dublin renforcé

Pour les personnes qui échapperont à ce premier filtre, le règlement Dublin III sera remplacé par un nouveau règlement sur la gestion de l'asile et la migration. Celui-ci reprend largement les critères actuels, malgré le nombre de drames humains qu'ils engendrent. Le pays de première entrée restera ainsi compétent pour traiter la demande d'asile, mais des durcissements importants seront introduits, notamment en ce qui concerne et les délais dans lesquels un État doit procéder au transfert vers l'État désigné responsable. Ainsi, le délai de transfert de six mois, après lequel un État membre devenait jusqu'à présent responsable de l'examen de la demande d'asile, pourra



ainsi être prolongé à un an en période de « crise ». Et lorsque la personne « ne satisfait pas aux exigences médicales du transfert », « disparaît » ou « résiste physiquement au transfert », ce même délai pourra être porté à trois ans (contre 18 mois actuellement). De plus, alors que les personnes mineures étaient exclues de cette réglementation, elles pourront désormais – sous conditions – aussi être renvoyées vers l'État compétent selon les règles de Dublin.

Autre nouveauté, ce règlement introduira un mécanisme de « solidarité » entre États. La forme que prendra celle-ci reste optionnelle : les États débiteurs pourront choisir entre l'acceptation d'une relocalisation sur leur territoire d'un nombre donné de personnes et une aide financière ou logistique aux pays concernés par les entrées. Un commerce d'indulgences choquant, qui fixe le prix d'une vie humaine (le coût du refus d'une relocalisation est de 20'000 euros par personne).

Vers l'abolition du droit d'asile ?

En misant sur des procédures accélérées aux frontières extérieures de l'UE, dans des conditions de semi-détention et sans véritable accès à la société civile, le Pacte européen met en péril le droit d'accès à une procédure d'asile et à l'examen individuel des motifs de

protection, des principes pourtant garantis par la Convention de Genève sur les réfugiés. Surtout, il y a fort à parier que le système mis en place ne fera que rendre les chemins encore moins sûrs et plus chers pour des personnes qui de toute façon prendront la fuite, poussées à l'exil par les persécutions, les conflits, les inégalités d'accès aux ressources mondiales et les catastrophes, de plus en plus fréquentes.

Le Pacte européen met en péril le droit d'accès à une procédure d'asile et à l'examen individuel des motifs de protection, des principes pourtant garantis par la Convention de Genève sur les réfugiés.

Depuis mars 2024, la coalition #NoRAEC analyse les durcissements prévus, informe et organise la résistance contre la reprise de la réforme du RAEC par la Suisse.

COORDINATION ASILE.GE
COALITION #NORAEAC

<https://nogeas.ch/fr/>
insta : no.geas

1. Les règlements constitutifs du RAEC : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/05/14/the-council-adopts-the-eu-s-pact-on-migration-and-asylum/>

2. Voir prise de position des CSP : <https://csp.ch/geneve/pacte-europeen-sur-la-migration-et-lasile-une-grave-atteinte-aux-droits/>



Pas de centre de renvoi pour les personnes en exil, ni à Genève ni ailleurs



Fuck un CFA tous les jours

La politique d'asile suisse est pensée pour être dissuasive, limiter les arrivées, traquer de prétendus abus et pousser au départ. Depuis 2019, elle s'est dotée d'une nouvelle arme qui vise à concentrer, contrôler et isoler les personnes exilées: les Centres fédéraux d'asile (CFA).

Les CFA font partie intégrante de la révision de la Loi sur l'asile, élaborée par la Conseillère fédérale socialiste Sommaruga et approuvée par le peuple en 2016.

Durant les 140 jours suivant le dépôt d'une demande de protection, toutes les personnes (y compris les enfants) doivent séjourner dans les CFA. Un objectif évident pour les autorités: concentrer et garder sous la main les personnes en vue de réaliser encore plus vite leur renvoi.

Ces camps possèdent des conditions de vie carcérales (vérification des identités à l'entrée et à la sortie, fouilles au corps, sanctions, etc.). Ils sont situés généralement dans des endroits isolés, inaccessibles pour la société civile et encadrés par l'entreprise privée ORS (Organisation for Refugees Services), qui appartient à un consortium spécialisé dans la gestion des prisons. Une recette pour la montée des violences à l'encontre des personnes dans l'asile, comme Amnesty International l'a dénoncé à plusieurs reprises.

Pas d'école en prison

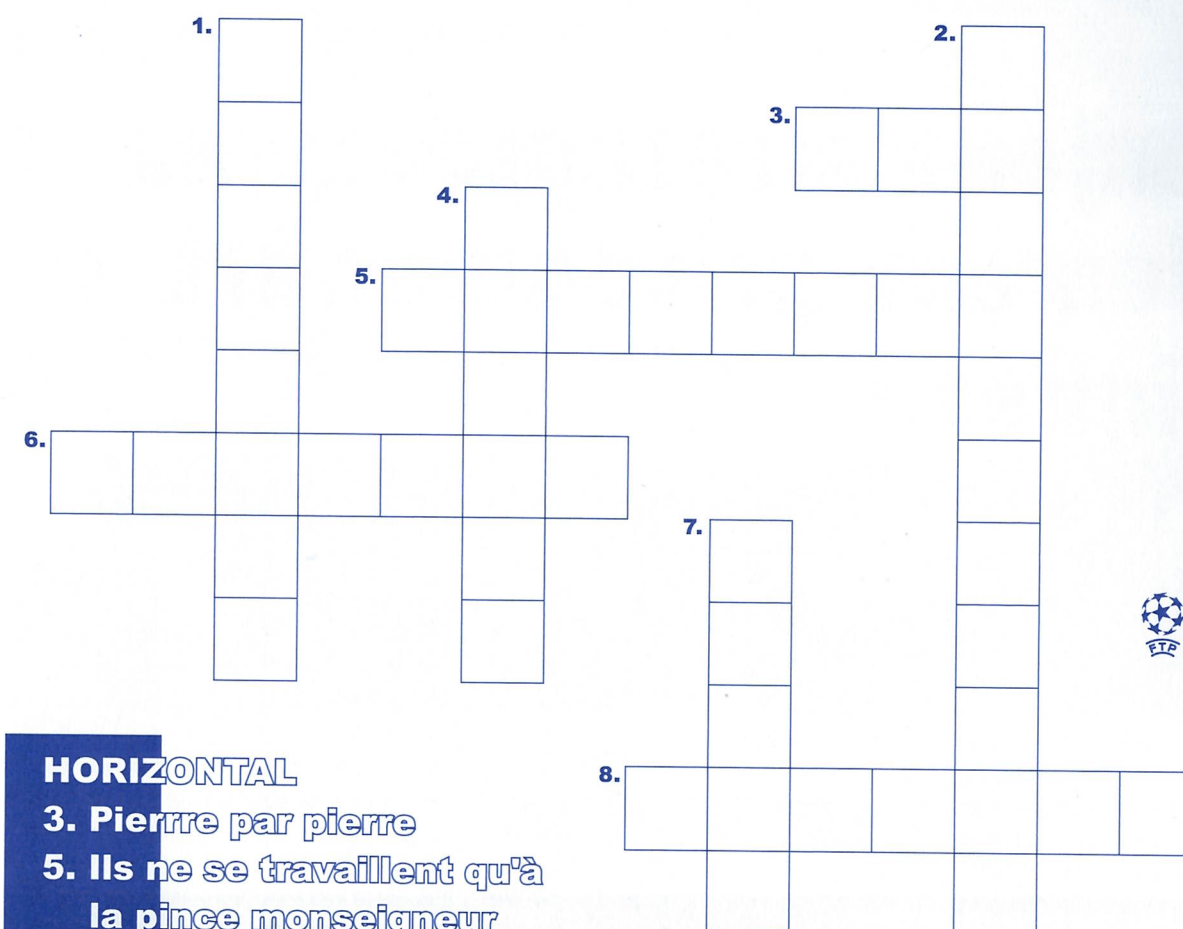
Dans le plan du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le canton de Genève doit accueillir un CFA dit «sans tâches procédurales» sur son territoire, plus exactement à côté de l'aéroport (en bout de piste), entouré de grillages et contigu à un bâtiment de détention administrative. Selon la définition du SEM, «ces centres hébergent essentiellement des personnes qui font l'objet d'une procédure Dublin ou dont la demande d'asile a été rejetée». Autrement dit, il s'agit d'un centre de renvoi. La présence de ce CFA sur le canton a été négociée il y a plusieurs années par Pierre Maudet, alors Conseiller d'État en charge de la police. Cette négociation avait pour but explicite d'obtenir une réduction du nombre de personnes attribuées au Canton.

Il est prévu que le CFA, situé au Grand-Saconnex, ouvre ses portes en juin 2025. Ainsi, les contours de son fonctionnement commencent à émerger. En février dernier, de nombreuses associations et syndicats ont réagi à l'annonce du Département de l'instruction publique de prévoir une scolarisation à l'intérieur du CFA, hors des structures publiques. Une décision qui viole le droit fondamental de ces enfants à une éducation sans

discrimination, garanti tant au niveau du droit international que par le droit suisse et genevois.

Une coalition contre le CFA du Grand-Saconnex s'active à Genève pour faire connaître cette boîte noire et la dénoncer. La marge de manœuvre de la part des autorités cantonales existe, c'est la volonté politique qui fait défaut! Organisons-nous pour refuser qu'un tel centre d'expulsion existe, ni à Genève ni ailleurs!

SOLIDARITÉ TATTES



HORIZONTAL

- 3. Pierre par pierre
- 5. Ils ne se travaillent qu'à la pince monseigneur
- 6. Les plus célèbres sont en hélicoptère
- 8. On la veut pour touxtes

VERTICAL

- 1. Ils ne sont bons qu'à être sciés
- 2. On souhaite leur libération

L'ENFERMEMENT

- 4. Leur place est au milieu d'un brasier
- 7. Salaire horaire d'une personne détenue



Les enjeux stratégiques du soutien aux prisonnier.ère.s politiques



Le Secours rouge international a été fondé dans les années 1920, sous l'impulsion de l'Internationale communiste, pour venir en aide aux militant.ère.s persécuté.ère.s pour leurs idées révolutionnaires. Sont considérées comme prisonnier.ères politiques les personnes ayant été sanctionnées au motif de leur engagement contre l'oppression capitaliste, coloniale ou impérialiste. Ce constat ne nie pas que tout détenu est lui-même victime de politiques criminelles (comme les politiques migratoires) et ne cherche pas non plus à hiérarchiser les individus ou leur souffrance. Il distingue cependant le prisonnier politique du détenu de droits commun : le premier est incarcéré au motif de son implication dans le combat révolutionnaire alors que le second est sanctionné pour une action qui n'a pas de visée politique. Cette définition, souvent invalidée par les autorités pour délégitimer les luttes révolutionnaire, est en soi un enjeu de lutte.

Le soutien aux prisonnier.ères politiques revêt donc une importance stratégique à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il dénonce la violence des régimes en place qui utilisent la prison comme outil pour briser les mouvements sociaux, anticapitalistes ou révolutionnaires. Le soutien aux prisonnier.ère.s politiques est un acte de résistance actif : en rassemblant des forces militantes et en construisant des fronts solidaires, la défense des prisonnier.ère.s politiques est une stratégie de lutte à part entière luttant contre la criminalisation des idées révolutionnaires et les replace dans le débat public. De plus, ce soutien s'inscrit dans une perspective internationaliste, car la répression va au-delà des limites nationales,

et exige, en réponse, la formation d'une solidarité internationale de toutes les forces oeuvrant pour les idées révolutionnaires. À ce titre, les prisonnier.ère.s politiques sont encore une source d'inspiration pour nombres de mouvements révolutionnaires dans le monde. En Turquie, au Kurdistan et en Palestine, on les considère comme l'avant-garde du mouvement révolutionnaire. Loin de n'être qu'un moment du passé, le prisonnier politique se trouve à la pointe du combat révolutionnaire.

À ce titre, les prisonnier.ère.s politiques sont encore une source d'inspiration pour nombres de mouvements révolutionnaires dans le monde.

Le procès politique revêt également une importance toute particulière ; dépassant la simple application du droit, il met en scène l'affrontement entre un pouvoir et une cause, entre une idéologie dominante et une lutte de contestation. Contrairement au procès de droit commun, le procès politique juge un engagement militant et vise à criminaliser la lutte révolutionnaire, et à intimider celles et ceux qui portent ce combat. Le prisonnier politique devient alors un symbole et son procès doit être retourné en tribune politique, dans laquelle l'acteur révolutionnaire représente sa lutte

et dénonce le système qu'il combat, tout en délégitimant les institutions judiciaires, présentées comme des outils de la classe dominante.

En outre, incarnant les valeurs de résistance dans leur société, les prisonnier.ère.s politiques jouent un rôle majeur dans la transmission de l'histoire des luttes populaires. Les soutenir c'est refuser que cette histoire soit effacée ou diffamée, et faire vivre la contestation révolutionnaire contre la réappropriation et réécriture de cette histoire de la lutte par l'état bourgeois. Leur emprisonnement vise tant à les réduire au silence, qu'à effacer leur cause de la mémoire collective. Faire vivre leur souvenir, c'est honorer leur sacrifice comme partie intégrante de la mémoire des luttes populaires et affirmer que la lutte continue : ce que les dominants voudraient enfermer dans une cellule, ou enterrer dans l'oubli, nous le faisons vivre dans le présent.

Les luttes ne meurent jamais : elles se transforment, se reprennent, s'adaptent, mais ne s'éteignent pas !

SECOURS ROUGE GENÈVE

L'antifascisme en Suisse

Petit aperçu de la situation par l'Action Antifasciste Genève (AFA)

Depuis la crise du COVID 19, l'extrême-droite s'active en Suisse. Actuellement en Suisse allemande « Junge Tat » est le groupe le plus influent. Ces néo-nazis ont récemment fait beaucoup parler d'eux dans les médias. Ils maîtrisent les outils de communication et font des actions « coups de poing » comme par exemple l'année passée lors la Pride à Zurich. « Mass Voll » est également une organisation active en Suisse allemande. Elle est issue de la mouvance conspirationniste née au début de la pandémie. Mass Voll s'es rapprochée de Junge Tat mais aussi du mouvement identitaire et a adopté leur concept de « rémigration ». Ces groupes entretiennent également des liens avec l'UDC et les jeunes UDC.

Derrière sa façade de respectabilité de parti bourgeois, l'UDC reste un repaire pour les néo-nazis. Les uns comme les autres admettent partager la même vision du monde. En Suisse romande la situation varie selon les cantons. À

Genève, il n'y a plus aucune structure d'extrême-droite active et plusieurs conférences ont pu être annulées grâce au travail de l'Assemblée Antifasciste de Genève qui regroupe plusieurs groupes autonomes, dont l'AFA.

Derrière sa façade de respectabilité de parti bourgeois, l'UDC reste un repaire pour les néo-nazis.

Dans le canton de Vaud et à Lausanne la situation est un peu plus inquiétante car plusieurs groupes d'extrême-droite y sont actifs : les « fémonationalistes » de Némésis, les néo-nazis de Résistance Helvétique, du Clan Romand, de la Halle barde, le nouveau parti Rassemblement Romand Patriote, des groupes de

« boneheads » et une présence dans le Kop Sud Lausanne lors des matchs du Lausanne Sport.

Cela fait maintenant plus de 2 ans que l'extrême-droite s'active à Lausanne : attaque sur la grève féministe 2024, tags d'intimidation et de menaces, slogans racistes et saluts nazis dans la rue, tentatives d'agressions au couteau lors de manifestations contre le racisme et les bavures policières, connections avec les fascistes français de Lyon...

Face à la montée et à la violence de l'extrême-droite, les camarades de Lausanne n'ont pas eu d'autre choix que de s'organiser : un carnaval populaire avec plus de 3'000 personnes a eu lieu en Mars et une Coordination Antifasciste Lausanne et Environs a vu le jour ! Cette coordination a récemment réussi à faire annuler tout un week-end de formation néo-fasciste prévu par une organisation française à Nyon. Cet exemple et le passé nous démontrent que, quand on s'organise collectivement contre l'extrême-droite, rien ne peut nous arrêter.

Alors que l'extrême-droite gagne partout du terrain, encouragée par une bourgeoisie néocoloniale, néolibérale et radicalisée, il nous faut s'attaquer aux racines et aux institutions d'un système qui perpétue l'injustice et les inégalités.

Face à la banalisation du racisme, face aux attaques contre les droits des minorités, face aux attaques anti-sociales : pratiquons l'autodéfense populaire !

AFA GENÈVE

RENDEZ-VOUS POUR LE 2E EDITION DE RIPOSTE, LE GALA DE BOXE ANTIFASCISTE

organisé par
Le Club Populaire de Sports de Combats (CPSC)
et l'Action Antifasciste Genève (AFA).



**SAMEDI
22 NOVEMBRE**



Pour cette édition nous fêtons les 10 ans du CPSC :

**10 ANS DE SPORT POPULAIRE
ET D'AUTOGESTION !**

Contre les barreaux: Carte pour la lutte

Genève

Feu d'artifice en soutien aux détenus chaque 31 janvier

Coulons les architectes qui font le projet du centre fédéral 2017

Architectes de l'enfermement (harcèlement par courrier) 2018

Occupation de Porteous 2018

Manif contre le durcissement de l'accueil migrant 2019

Manif contre le CFA Grand-Saconnex 2020

Création du collectif Parlons prison 2022

Free Jeremy (actions et Manif) 2023

Tattoo circus anticarcéral 2023 et 2024

Création de la Caisse de soutien juridique Genève

Action contre CFA Grand-Saconnex, 12 mai 2025

Duplex contre centres fédéraux 2025

Semaine de la solidarité aux prisonniers anars 2023

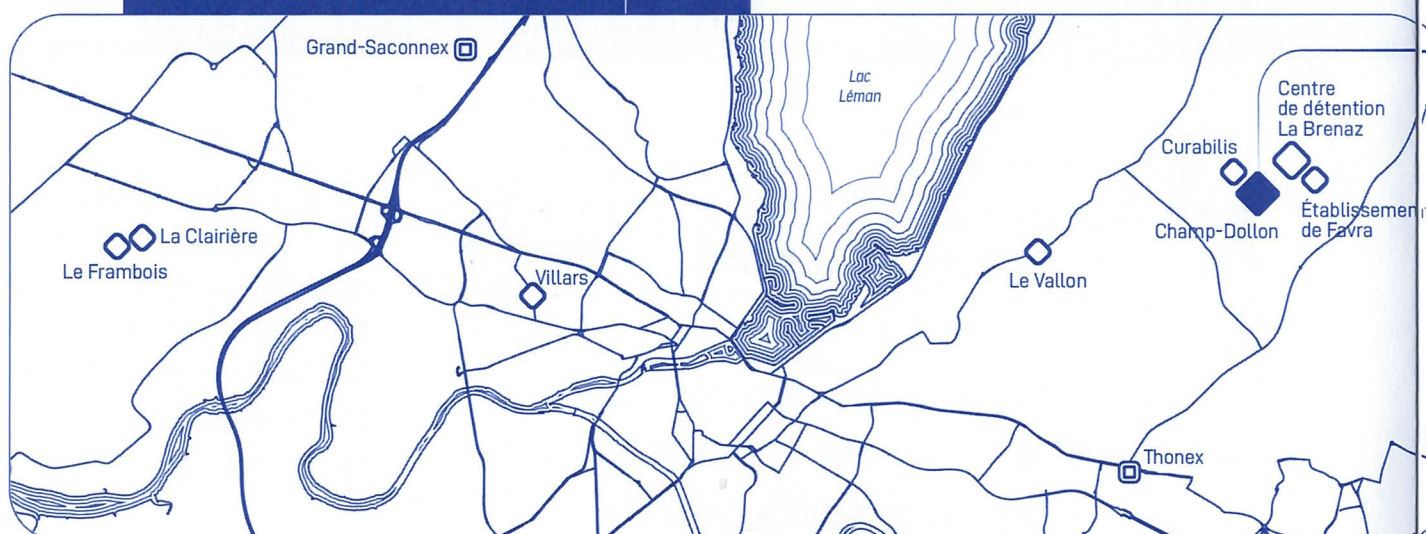
Atelier écriture en soutien aux détenus tous les derniers mercredi du mois

Actions diverses (manifs, banderoles, etc.) 2022

Brunchs contre les prisons 2019 et 2023

Projection de film et discussions sur luttes anti-carcérales 2023

Feu d'artifice en soutien aux détenus chaque 31 janvier



Établissements pénitentiaires

◆ établissements surpeuplés

Nombre de places

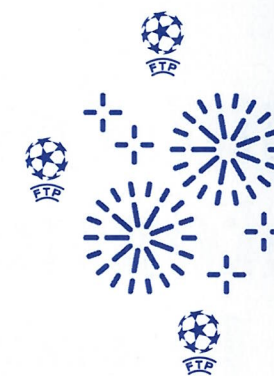
de 0 à 99

de 100 à 199

200 et plus

CFA (centres fédéraux pour requérants.es d'asile)

Manif Liste non exhaustive des luttes anti-carcérales



Pour l'abolition de la détention administrative et le respect des droits humains

Depuis de très nombreuses années déjà, les membres de la Ligue suisse des droits humains - Genève (LSDH-GE) se rendent une fois par mois dans chacun des deux établissements de détention administrative situés à Genève, concordataires avec Vaud et Neuchâtel, que sont Frambois et Favra. Nous y rencontrons les personnes détenues en raison d'une législation discriminatoire, qui permet aux autorités d'incarcérer des personnes, exclusivement des ressortissants étrangers, indépendamment de la commission d'une quelconque infraction pénale, dans le seul but d'exécuter leur renvoi.

Il importe de rappeler que la LSDH-GE s'est toujours opposée aux mesures de contrainte en droit des étrangers, qui n'ont hélas cessé de se renforcer. Ces mesures procèdent d'un droit d'exception inique à l'encontre des personnes étrangères. La LSDH-GE dénonce inlassablement le caractère disproportionné - et partant illégitime - de la détention administrative, qui incarne de façon fautive et emblématique la criminalisation des personnes migrantes et des requérant.e.s d'asile, ainsi que les procédures de renvoi.

la détention administrative, qui incarne de façon fautive et emblématique la criminalisation des personnes migrantes et des requérant.e.s d'asile, ainsi que les procédures de renvoi.

Pour mémoire, en Suisse, la détention administrative permet aux autorités de priver de liberté, pour une durée pouvant atteindre jusqu'à 18 mois, des personnes sur la seule base de leur statut administratif, et ce indépendamment de la commission d'une quelconque infraction pénale. Or, il est parfaitement inacceptable que les autorités puissent recourir à la privation de liberté, qui correspond à la peine la plus sévère en droit pénal suisse, dans le seul but de mettre en œuvre une décision de renvoi ou d'expulsion.

Lors des visites mensuelles que nous effectuons à Favra et à Frambois, nous rencontrons des personnes particulièrement vulnérables, le plus souvent atteintes dans leur santé, précaires à tous points de vue, ou parfois si bien intégrées que toute leur famille est en Suisse, qu'elles n'ont plus aucun lien avec leur pays d'origine, que leurs enfants sont nés et scolarisés ici...

Sur le plan de la santé, nous observons depuis longtemps un accès aux soins très insuffisant que les conditions de détention et la détention elle-même ne peuvent qu'aggraver. Il convient de relever à cet égard que le bureau Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'inquiète d'ailleurs, plus généralement, de l'effet gravement délétère de la détention administrative sur la santé des personnes qui la subissent et a appelé les Etats à y renoncer. Nous œuvrons quant à nous pour que la Confédération et le canton de Genève entendent cet appel, et envisagent l'abolition de cette mesure. Nous œuvrons également pour un meilleur respect, par les autorités cantonales, de leurs obligations légales et du respect des normes établies par les organismes internationaux, tels que le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains

ou dégradants (CPT), ce qui n'est hélas toujours pas le cas, à Genève, en 2025.

Il importe aussi de réaffirmer la responsabilité du canton dans le domaine de la détention administrative et des renvois, bien qu'il ne cesse de vouloir s'en défendre. C'est en effet le canton qui dispose de la compétence exclusive de décider ou non de recourir à la détention administrative à l'encontre d'une personne, d'ordonner le placement d'une

Sur le plan de la santé, nous observons depuis longtemps un accès aux soins très insuffisant que les conditions de détention et la détention elle-même ne peuvent qu'aggraver.

personne en détention administrative et, cas échéant, de définir les conditions de détention qui prévaudront. C'est également le canton qui est seul responsable de l'exécution des renvois et qui peut accepter que des renvois soient effectués depuis son territoire, parfois en violation crasse du droit. C'est lui encore qui, trop souvent, malgré la grande marge de manœuvre que lui confère la loi à cet égard, préfère ignorer les certificats médicaux établis par des professionnel.le.s de la santé qui attestent de problèmes de santé incompatibles avec la détention et/ou un renvoi, tout comme il ignore les alertes de la société civile dans nombre de situations.



Nous sommes consternés que ce dispositif inhumain se voie renforcé avec l'ouverture du centre fédéral d'asile (CFA) du Grand-Saconnex, où des requérant.e.s d'asile, y compris des enfants, seront «shebergé.e.s» dans un environnement semi-carcéral caractérisé par une violence institutionnelle et un régime répressif pourtant déjà connus et documentés. A Genève, ce centre présente de plus la particularité de se situer à proximité immédiate de l'aéroport, en bordure d'une bretelle d'autoroute, avec une exposition à des niveaux de pollution, y compris sonore, qui dépassent les seuils légaux et, surtout, au spectre permanent d'un renvoi, étant rappelé la violence des renvois forcés, en particulier par vol spécial, dont les conditions intrinsèques relèvent de la torture. Et il y a une autre particularité genevoise particulièrement choquante: sera érigé en 2028, sur la même parcelle, un bâtiment cantonal adjacent qui abritera la police internationale et 25 nouvelles places de détention administrative, qualifiées de night stops par les autorités, qui assurent qu'il ne s'agira que de très courtes durées inférieures à 24h. L'appellation de night stops comme l'ensemble des «sgaranties» données par l'Etat ne reposent sur aucun texte contraignant, sont hors

enfants. À noter qu'un tunnel souterrain reliera le CFA et le bâtiment cantonal, afin de faciliter le renvoi des personnes, en toute discrétion...

Comment conclure sans mentionner qu'en Suisse, et en particulier à Genève, les prisons pénales sont de leur côté déjà surpeuplées de personnes particulièrement vulnérables: nous observons une surincarcération inique liée à un droit pénal qui prévoit des dispositions exclusivement destinées à sanctionner les ressortissants étrangers (LEI) et précaires, parfois victimes des pratiques législatives, policières et judiciaires empreintes d'un racisme systémique d'autant plus grave qu'il est nié par les autorités responsables.

Il est temps que le canton de Genève revoie sa politique en matière de respect des normes internationales et des droits humains. Comment pouvons-nous comprendre et accepter que la situation se dégrade encore en 2025 avec l'ouverture du CFA et la construction du bâtiment cantonal qui lui sera adjacent, dont le coût est exorbitant, sur le plan humain avant tout, mais aussi pour la réputation de Genève et, enfin, sur celui des finances publiques?

tout son coût humain qui ne saurait être toléré plus longtemps.

Nous ne perdons pas espoir! Nous continuerons d'apporter notre soutien aux personnes incarcérées et de faire entendre notre voix. Rejoignez-nous, soutenez-nous!

Vous pouvez nous soutenir en devenant membre (la cotisation annuelle est en principe de CHF 50.-) et/ou en faisant un don (IBAN: CH16 0900 0000 1201 57832). N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: lsdh.geneve@gmail.com.

LIGUE SUISSE DES DROITS HUMAINS - GENÈVE
MARC MOREL, COPRÉSIDENT



**"No impunity for police killings.
Justice for Mike and all the others"**

de toute réalité juridique et donc sans valeur: elles ne sont destinées qu'à justifier l'injustifiable: en s'appuyant sur l'argument de la très courte durée supposée des détentions dans ce bâtiment cantonal adjacent au CFA, le canton entend rendre acceptable que les standards minimaux ne seront pas respectés, notamment qu'il sera possible d'y détenir des

Il est pourtant temps que le canton de Genève mette un terme définitif au recours à la détention administrative, comme le recommandent de nombreux organismes internationaux, qui ont par ailleurs leur siège à Genève. En effet, au-delà de l'efficacité plus que discutée de la détention administrative, et de son coût financier exorbitant, c'est avant

Histoire de Champ-Dollon

Parlons Prisons, collectif anticarcéral basé à Genève, retranscrit ici un extrait de son futur livre à paraître. Il s'agit d'un passage d'entretien réalisé avec Salah, jeune Algérien arrivé à Genève en 2020, enfermé quatre mois à la prison de Champ-Dollon pour « séjour illégal » et pour avoir demandé le soutien du Service de protection des mineurs alors que jeune majeur. À Champ-Dollon, les détenus sont généralement enfermés en cellule 23 heures sur 24.

« Avant de me faire arrêter, j'avais pas un travail fixe. Il y a un gars qui m'avait laissé son compte pour faire des livraisons, genre Uber. Il travaillait avec moi et il prenait 50%. Tu vois? 50% pour lui, 50% pour moi, sur tout le travail que je faisais moi. Il profitait de la situation. Mais bon... Quand je faisais ça, je prenais environ 1'000-1'200 francs par mois. Mais c'était 7/7, intense, toute la journée, 9 ou 10 heures par jour. Quand je faisais des petites bricoles c'était genre 6 francs de l'heure. Maintenant je travaille dans un restaurant et c'est ça, 6 francs de l'heure. Voilà. On se débrouille. Chaque proposition qui vient, tu vas la saisir parce que t'as pas beaucoup de choix tu vois.

J'ai été arrêté à la gare. On était en train de marcher et ils sont venus: 'Bonjour, on fait un petit contrôle. Pièce d'identité'. Ben... J'avais pas. Ils m'ont dit que je devais venir avec eux. Déjà ils nous ont fouillé, devant tout le monde. Au-dessus de la gare, devant tout le monde ils nous ont mis les menottes. Comme si on avait fait un truc ou je-sais-pas-quoi. Après on est parti avec eux au poste.

Chaque proposition qui vient, tu vas la saisir parce que t'as pas beaucoup de choix tu vois.

Ça m'était déjà arrivé 2-3 fois. Les fois d'avant ils nous avaient relâché après la garde-à-vue, 24 heures. Tu passes devant

le procureur. Il te dit: 'T'as pas le droit d'être ici en Suisse, etc.' La première fois ils te donnent une interdiction d'entrée. La deuxième fois c'était une condamnation mais je l'ai pas passée en prison. Il m'a donné deux mois de jours-amendes. « Séjour illégal ». Je devais payer genre 2'100 francs, quelque chose comme ça. Sinon je devais les passer en prison. La fois d'après, c'était la condamnation des deux. Parce que j'avais pas l'argent pour payer. Donc la fois d'après, ils ont ramassé les deux condamnations sur le même jugement. Là ils m'ont emmené à Champ-Dollon, c'était la 3ème arrestation.

J'ai été arrêté à la gare. On était en train de marcher et ils sont venus: 'Bonjour, on fait un petit contrôle. Pièce d'identité'. Ben... J'avais pas.

Les flics, il y en a qui sont chiants hein. Une fois je me suis fait contrôler dans le bus. J'avais pas de ticket. Le contrôleur il a appelé les flics. Et le flic qu'est-ce qu'il me dit? Il me dit 'Pourquoi t'as pas acheté de ticket?' Je lui dis que j'ai pas de sous. Il me dit: 'Eh ben tu vas en Algérie, tu vas surveiller les chèvres. Y'a pas de place pour toi ici'. Tu vois? Des trucs racistes quoi. 'Pourquoi t'es venu ici?'. Juste des provocations.

Quand t'arrives à Champ-Dollon, les matons ils commencent à te provoquer: 'T'es pas à la maison ici. Tu vas te tenir bien sinon on va te tabasser'. Ils te disent ça direct. Ils te font peur: 'Si tu fais ci, ça, on sera pas gentils'. C'était comme ça. Au début, tu comprends pas pourquoi t'es là. Et tu connais rien. C'était ma première fois en prison. Je comprenais pas comment ça marche. Par exemple je savais pas comment je devais appeler mon avocate. Comment je devais faire des petites démarches, demander un appel pour prévenir des amis. Ils m'ont pas laissé appeler. Y'a personne qui vient t'expliquer comment ça marche. Ils m'ont rien expliqué. La seule chose qu'ils m'ont expliqué c'est que si je faisais pas comme ils voulaient, ils allaient me taper: 'Tu suis les règles, sinon...' Si tu parles avec eux, ils vont venir à 10 ou 15, ils vont te mettre au mitard, et ils vont te casser la gueule.

Ils s'en foutent totalement. Ils s'en foutent. Ils vont te laisser crever. Par exemple, il y avait un gars avec nous en cellule qui faisait des crises d'épilepsie. C'est arrivé une fois à 3h du matin, la nuit. À ce moment-là, on tape sur la porte et tout, pour qu'ils viennent le sortir. Qu'ils l'emmenent à l'hôpital. Déjà ils viennent genre après une demi-heure, où t'as tapé sans t'arrêter. Le gars il est en train de mourir genre. Ils s'en foutent totalement. Après, il y a un infirmier qui arrive. Même pas un médecin. Il dit: 'C'est bon, t'as rien, on va pas te sortir, etc.'. Mais le gars il est en train de crever. Et quand les matons ils arrivent, ils arrivent avec des lacrymogènes et tout: 'Tous contre le mur'. Ok, on va au mur: 'On laisse le gars pour que vous vous en occupiez. On veut juste le faire emmener à l'hôpital'. Et là, ils le glissent par terre jusqu'à la sortie de la cellule, alors que le gars fait une crise

Là ils m'ont emmené à Champ-Dollon, c'était la 3ème arrestation.

'Eh ben tu vas en Algérie, tu vas surveiller les chèvres. Y'a pas de place pour toi ici'

d'épilepsie. Et à la sortie ils lui mettent des coups de pieds, tu vois, pour voir s'il fait ça exprès pour sortir ou s'il a vraiment mal. Mais c'est un travail de médecin ça! C'est pas un travail de maton. C'est comme ça.

Après 10 jours, on m'a changé de cellule. On m'a mis avec 6 personnes en cellule. La cellule c'est 4 murs, carrés. Une douche, une télé, une table. Et c'est tout. Des lits sur deux étages. La table, elle est fixée au sol. Il y a des petites chaises en plastique.

'T'es pas à la maison ici. Tu vas te tenir bien sinon on va te tabasser.'

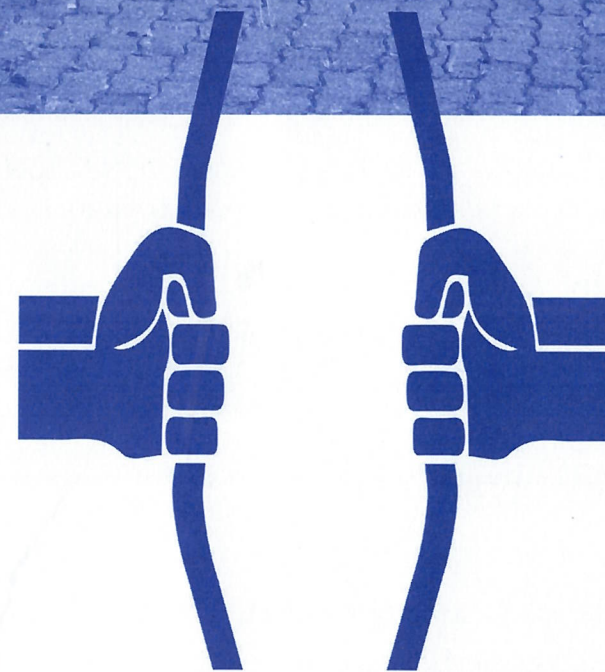
Les gardiens, si t'as des papiers et que tu parles français, ils vont pas faire d'exception pour toi mais ils vont pas te faire chier. Les gens à qui ils vont faire chier c'est les gens qui ont pas de papiers, qui parlent pas français. Des phases racistes. Surtout au niveau de la langue. Si tu sais pas parler, il va pas se casser la tête. Il va pas essayer de t'expliquer les choses. Des fois il y a des gens qui parlent pas français et qui demandent qu'on leur explique. Ils vont répondre: 'Si tu sais pas parler français, tu fais quoi ici à Genève? Tu fais quoi en Suisse? Casse-toi. Rentre chez toi. T'as pas le droit d'être ici'. Des phases comme ça il y en a beaucoup.

Et là, ils le glissent par terre jusqu'à la sortie de la cellule, alors que le gars fait une crise d'épilepsie

Quand j'étais là-bas, j'ai croisé un seul Suisse. Il était avec moi en cellule. Genre le gars ils l'ont ramené de Belle-idée [établissement psychiatrique] tu vois. Il était taré dans sa tête. Un fou. Il a tapé

ses parents. Et il me disait qu'il était chef du gouvernement suisse [rire].»

SALAH — PARLONS PRISONS





LES EQUIPES DU TOURNOI

Valier Athletic Club
Domenica Calcio Club
FC HET-HESS
Hardegger
Contre-Attaque
✦ ✦ Les Stars
FC Wokistan
Team Palestine
Outside Kitchen
Les Scorpions
Fc Olympique Grottiens

asfalt+
La Farce United
Croyable
Bradafromanodamada
Action Directe en Lulu
Rookie Slash
O top
Gazonlina
Real Madre
Super Licorne
Inter Minable FC

UNION FC
✦ FC Liberté
Habesha league
Soudan
Foot2Trans
elisa-asile
Gomarin
Ballons Bouleversants
ANPI Genève
CS Mercatotò 3.0
Dix-Huit Studio

crédits photos: CoBro / Eden Levi Am / Valentin / Thomas B.

« La double culture devient la double peine
Enfermés à double tours, on fabrique une double haine » MÉDINE